

Le peuple rwandais accuse...

Ministère de la justice du Gouvernement de Salut National

(Gouvernement Rwandais en Exile)

LETTRE DE TRANSMISSION

RÉPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Bukavu, le 21 septembre 1994

Monsieur le Président de la Commission
des Nations Unies des Droits de l'Homme
à Genève

Objet : Transmission d'un document.

Monsieur le Président,

Au nom du Gouvernement de la République rwandaise
(Gouvernement de Salut National), j'ai l'honneur de vous faire
parvenir, en annexe à la présente et pour une suite
appropriée, un document intitulé "Le peuple rwandais
accuse"...

Ce document, je l'espère profondément, devra contribuer à une
meilleure compréhension par la Communauté Internationale de la
situation du peuple rwandais en vue de le rétablir dans ses
droits bafoués depuis le début de la guerre qui lui a été
imposée par le Front Patriotique Rwandais (FPR Inkotanyi).

Tout en vous en souhaitant bonne réception, je vous prie
d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute
considération.

Agnès Ntamabyaliro
Ministre de la Justice

Transmis copie pour information :

- Sa Sainteté le Pape Jean Paul II Cité du Vatican
- Son Excellence Monsieur le Président des États Unis d'Amérique à Washington
- Son Excellence Monsieur le Président de la République française à Paris
- Son Excellence Monsieur le Président de la République du Zaïre à Kinshasa
- Son Excellence Monsieur le Président de la République Unie de Tanzanie à Dar es Salaam
- Son Excellence Monsieur le Président de la République de l'Ouganda à Kampala
- Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi à Bujumbura
- Monsieur le Premier ministre du Royaume Uni à Londres
- Monsieur le Chancelier de la République d'Allemagne à Bonn
- Monsieur le Premier ministre du Royaume de Belgique à Bruxelles
- Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies à Bruxelles
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine à Addis-Abeba

INTRODUCTION

Le conflit inter-ethnique au Rwanda qui est à la base de la situation tragique actuelle, remonte assez loin dans le temps. En effet, quiconque connaît l'Histoire du Rwanda sait que ce pays a été tout d'abord habité par des Twa (pygmoïdes) qui vivaient de la chasse et de la cueillette. Vinrent ensuite les Hutu (bantous) agriculteurs et, enfin, plus tard les Tutsi (hamites) qui s'occupaient exclusivement de l'élevage du bovidé.

Le Rwanda qui étaient divisé en principautés hutu régies par des institutions solides fut peu à peu conquis par les Tutsi qui adoptèrent la totalité desdites institutions. Les Hutu, pourtant numériquement majoritaires, furent soumis et réduits au rang de serfs. Le conflit Hutu-Tutsi était déjà ouvert, voici un peu plus de quatre siècles.

C'est dans ce contexte que le colonisateur et le missionnaire sont arrivés. Le colonisateur a même aidé le Tutsi à achever la conquête de tout le pays. IL a solidement appuyé le pouvoir ainsi trouvé en place.

Pendant tout ce temps, le missionnaire s'occupait de la formation des enfants des seigneurs tutsi pour assurer leur succession. Mais en même temps, quelques rares Hutu bénéficiaient aussi d'une certaine formation à leur niveau.

C'est ainsi que plus tard, ces quelques rares intellectuels hutu réclameront les droits du menu peuple accaparés par les seigneurs féodaux (voir le "Manifeste des Bahutu" de mars 1957).

Mais à ces réclamations, le monarque de l'époque et son entourage réagirent brutalement en précisant que n'ayant rien de commun, les Hutu n'avaient rien à réclamer des Tutsi. Cette situation de tension allait inéluctablement conduire à la révolution de 1959.

Cette révolution a établi la liberté et l'égalité entre les citoyens rwandais ; la démocratie fut la base du pouvoir dans la République qui venait d'être proclamée en date du 28 janvier 1961 et confirmée par voie de référendum sous la supervision des Nations Unies le 25 septembre 1961.

Mais ceux qui s'opposaient à la démocratie s'exilèrent à l'étranger pour organiser, de là, des attaques contre la jeune République afin de requérir le pouvoir par la force ; la dernière invasion de la série remonte à 1967.

A partir de ce moment, les ennemis de la démocratie ont décidé une accalmie pour mieux s'organiser et d'équiper en vue de reconquérir le pouvoir par la force au Rwanda sans 4 difficultés. C'est ce qui fut tenté depuis le 1er octobre 1990 par les fils de ces réfugiés connus sous la dénomination de FPR-Inkotanyi.

C'est dire donc que la situation catastrophique dans laquelle se trouve le peuple rwandais depuis le déclenchement de la guerre de reconquête du pouvoir au Rwanda le 1er octobre 1990 en général et depuis l'ignoble assassinat du président Habyarimana. Juvénal le 6 avril 1994 en particulier, est l'oeuvre diabolique du FPR-Inkotanyi avec le concours massif de certaines puissances intéressées.

En effet, après tant de sueur et de sang versés dans la lutte pour la défense de sa souveraineté, le peuple rwandais a, hélas, été acculé à quitter son territoire et s'exiler à l'étranger parce que d'une part, la Communauté Internationale venait de décider de briser son effort de résistance en décrétant un embargo militaire - on ne peut plus injuste contre lui et d'autre part, le FPR intensifiait de jour en jour, ses massacres contre le peuple rwandais.

L'opinion internationale a été délibérément mise à l'abri de la vérité sur cette situation ainsi créée pour servir des intérêts impérialistes.

Aujourd'hui, le peuple rwandais est résolu à révéler à la postérité et à l'Histoire toute la vérité sur cette tragédie et ainsi permettre aux hommes de bonne volonté épris de paix et de justice de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour le rétablir dans ses droits.

Il s'agit d'établir des responsabilités qui reviennent à chacun des principaux détracteurs du peuple rwandais notamment : - Patriotique Rwandais (FPR) dit Inkotanyi - Le Gouvernement de la République de l'Ouganda - Le Gouvernement du Royaume de Belgique - Le Gouvernement des Etats Unis d'Amérique - L' Organisation des Nations Unies

I. LE FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS (FPR) DIT INKOTANYI

IA. Qualité

Le Front Patriotique Rwandais (FPR) - Inkotanyi est connu comme un groupe essentiellement composé de descendant d'anciens réfugiés rwandais en Ouganda. Ils appartiennent en grande majorité à l'Ethnie tutsi.

Lors de l'invasion du Rwanda le 1er octobre 1990, les unités militaires du Front Patriotique étaient essentiellement composées par les éléments de la NRA (National Resistance Army) de l'Ouganda sous le commandement des anciens chefs de la même NRA parmi lesquels on peut citer.

1. Général Major Rwigema. ancien Vice-Ministre de la Défense du Gouvernement ougandais et qui dirigeait l'attaque contre le Rwanda quand il trouva la mort en date du 2 octobre 1990.

2. Major Kagame, ancien responsable des services des renseignements ougandais et actuel Vice-Président du FPR. Vice-Président de la République (pouvoir installé à Kigali), Ministre de la Défense et Chef d'Etat major de l'armée.

3. Major Bayingana, Officier Supérieur dan la NRA

4. Major Bunyenyezi, Officier Supérieur dan la NRA

Du reste, le président Museveni devait, dès le déclenchement des hostilités par le FPR déclarer que les envahisseurs du Rwanda étaient des déserteurs de son Armée.

Par ailleurs, le même Museveni ne devait-il pas,- à l'occasion laisser entendre : "I know my boys" (Je connais mes hommes) !

IB. CHEFS D'ACCUSATION

Dans sa détermination de reconquérir le Pouvoir Par la force au Rwanda. le FPR s'est rendu coupable crimes ignominieux. Il sera ici question particulièrement des crimes dits "de Droit international" tels qu'ils ont été définis par le statut du Tribunal International de Nuremberg et confirmés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1945. Ces crimes sont considérés comme des violations exceptionnellement graves des règles de Droit International.

Il s'agit notamment de :

1° CRIMES CONTRE LA PAIX

Les crimes contre la paix sont constitués par violation des règles établissant la paix, c'est-à-dire, comme le stipule l'article 6a du statut du Tribunal International de Nuremberg "la direction, la préparation, le déclenchement ou la poursuite d'agression ou d'une guerre de violation des traités, assurances ou. accords internationaux, ou la participation à un plan concerté ou à un complot pour l'accomplissement de l'un

quelconque des actes qui précèdent.

Ainsi, en déclenchant les hostilités par l'assassinat du Chef de l'Etat le 6 avril 1994, qui pourtant avait prêté serment dans le cadre de l'Accord de Paix d'Arusha, le FPR a violé délibérément et manifestement l'article premier de ce dernier qui stipulait : *"Il est mis fin à la Guerre entre le Gouvernement de la République Rwandaise et Le Front Patriotique Rwandais"*.

Il est à remarquer que ces faits correspondent parfaitement avec le scénario n° 4 d'un plan préétabli du FPR dans sa rubrique intitulée "Environnement actuel et à venir de l'organisation" qui prévoit en particulier :

- Rupture des Accords d'Arusha et reconstitution d'un Gouvernement en écartant par la force militaire et populaire Habyarimana et ses satellites dans un délai ne dépassant pas neuf mois à partir de la date de signature des Accords de Paix ;
- Redéfinition de la transition ;
- Organisation d'élections au moment jugé le plus opportun par le FPR.

2° CRIMES DE GUERRE

Aux termes de l'article 6b du statut du Tribunal International de Nuremberg, les crimes de guerre sont les violations des lois et coutumes de la guerre. Ces violations comprennent, sans y être limitées, l'assassinat les mauvais traitements ou la déportation pour les travaux forcés ou pour tout autre but, des populations civiles dans les territoires occupés, l'assassinat ou les mauvais traitements de prisonniers de guerre ou de personne en mer, l'exécution des otages, le pillage des biens publics ou privés, la destruction sans motifs des villes et des villages ou la dévastation que ne justifient pas les exigences militaires.

Il est à signaler que la répression des crimes de guerre est organisée par les conventions de La Haye de 1907, les conventions de Genève de 1949 ainsi que leurs protocoles additionnels I et II de 1977.

Pour le FPR, toutes ces dispositions, pourtant consacrées par le Droit International, ne présentent aucune importance. C'est ainsi que, depuis le 1er octobre 1990, début de son agression contre le peuple rwandais, le FPR a déporté "bon nombre de personnes" civiles dans les territoires qu'il occupait, exécuté des prisonniers de guerre, à en croire les témoignages concordants des familles des victimes.

D'autres cas d'exactions en matière de crimes de guerre peuvent être cités, notamment :

- Les pillages et dévastations : par exemple, les installations de l'usine à thé de Mulindi ainsi que des centaines de tonnes de thé qui y étaient stockés ;

Bombardements massifs, attaques sans discriminations et déplacements forcés de populations.

Dès le début de l'invasion, le FPR a mené des attaques sans discrimination, c'est à dire qu'il s'est attaqué tant aux militaires qu'aux populations civiles, obligeant ces derniers à

se déplacer sans relâche au fur et à mesure de la progression des combats. Ces errances dramatiques ont conduit à l'érection des camps de triste mémoire de Miyove, Rutongo, Nyacyonga, etc.

L'on se souviendra que par la suite, certains de ces camps ont été le théâtre de prises d'otages répétées, et de bombardements par le FPR jusqu'à conduire à la situation bien connue d'exode massif de la quasi totalité du Peuple Rwandais. Dans la ville de Kigali, il suffit simplement d'y promener le regard pour constater à quel point les bombardements massifs et sans discrimination ont causé des dégâts à des infrastructures et des biens de caractère essentiellement civil.

Du reste, les représentants de la MINUAR en ont témoigné plus d'une fois.

- Destruction des installations contenant des forces dangereuses : L'importante centrale électrique de Ntaruka, aînée de toutes les centrales électriques du Rwanda. a été la cible privilégiée des attaques du FPR alors qu'elle se trouvait en dehors de toutes les opérations militaires. L'on se souviendra que c'est à propos de la destruction de cette centrale que le Ministre des Travaux Publics et de l'Énergie, Monsieur Félicien GATABAZI, est entré pour la première fois en termes avec le FPR.

- Les attaques des zones non défendues ou des zones démilitarisées. En février 1993, le FPR, faisant fi de la réglementation internationale en la matière, s'est attaqué sans scrupules aux populations des zones démilitarisées de Byumba et de Ruhengeri. Il a fallu de nouvelles intervention pour que le FPR retourne dans les positions lui réservées.

- Attaques contre les personnels et les unités sanitaires civils : Alors que le Droit International Humanitaire prescrit le respect et la protection des personnels et unités sanitaires, le FPR s'est livré complaisamment, et sans aucune gêne, au bombardement du Centre Hospitalier de Kigali, tuant du même coup plusieurs dizaines de malades et y faisant autant de blessés, sans compter les dégâts matériels considérables.

L'Hôpital de la Croix-Rouge de Kigali n'a pas non plus été épargné, les rapports à ce propos ont été adressés à qui de droit.

Du reste, les déclarations des porte-parole de la MINUAR à ces propos n'ont pas été équivoques quant à la responsabilité évidente du FPR

- Attaque des lieux de culte : Le FPR, dans ses opérations, n'a jamais montré du respect pour les lieux de culte. A ce propos, l'on se référera notamment au cas des malheureuses personnes qui avaient trouvé refuge à l'Eglise "Sainte-Famille" de Kigali et qui y ont trouvé la mort suite aux bombardements du FPR.

3° CRIMES CONTRE L'HUMANITE

Les crimes contre l'Humanité sont constitués par la violation des règles de Droit International, sanctionnées pénalement, et consistant dans des actes tels que l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout acte inhumain commis contre toutes les populations civiles avant ou pendant la guerre ou bien des persécution pour des motifs politiques, ethniques, nationaux, raciaux ou religieux.

A ces faits, il faut ajouter un autre crime spécifique, à savoir le Génocide. Les crimes contre l'humanité présentent l'essentiel des forfaits à l'actif du FPR durant la période considérée.

C'est ainsi que, depuis le mois de novembre 1990, lorsque le FPR a adopté la tactique de guérilla comme méthode de combat, nombreuses ont été les déportations et exécutions sommaires de personnes civiles qui ont été organisées et commises dans les communes Muvumba, Kiyombe, Mukarange, Cyumba, et Kivuye de la Préfecture de Byumba ainsi que dans la Commune Butaro, de la Préfecture de Ruhengeri. Les rescapés de ces régions peuvent en témoigner à souhait.

La situation qui prévalait dans ces communes s'est ensuite étendue à toute la région dite "Démilitarisée" qui était en réalité sous le contrôle du FPR. Des exterminations massives et répétées y ont été en effet constatées et dénoncées.

Par exemple, après la signature de l'Accord de Paix à Arusha le 4 août 1993, les actes d'assassinats et d'exterminations des populations civiles se sont multipliés et intensifiés.

Ce furent les cas d'assassinats dans la sous-préfecture de Kirambo (dont les enquêtes sont toujours entre les mains du Général Dallaire, alors Commandant des Forces de la MINUAR de Mutura, de Cyohoha Rukeri et de Remera Rukoma en préfecture de Gitarama, Commune Taba.

Par ailleurs, des vagues d'assassinats un peu partout dans le pays ont éliminé les éléments de l'élite hutu tels : Emmanuel Gapyisi, Fidèle Rwambuka, Félicien Gatabazi, Martin Bucyana etc...

C'est dans ce même climat de terreur que des attentats contre entre autres Messieurs Stanislas Mbonampeka, Donat Murego, Justin Mugenzi furent organisés.

De fil en aiguille, cette situation dramatique ne devait aboutir, selon toute logique, qu'à la décapitation du pays par l'assassinat de son Président, Son Excellence le Général Major Juvénal Habyarimana en date du 6 avril 1994.

En effet, celui-ci ayant déjà prêté serment dans le cadre de l'Accord de Paix d'Arusha et, à plusieurs reprises invité les intéressés aux cérémonies de mise en place des Institutions de Transition à Base élargie, a chaque fois buté contre la mauvaise foi manifeste du FPR qui brillait toujours par ses absences injustifiées et injustifiables.

Rappelons, du reste, que cet assassinat s'inscrivait dans le plan macabre du FPR tel que cité plus haut.

Cet assassinat devait être le détonateur de toute une kyrielle d'actes de génocide comme on va le voir plus bas.

4°GENOCIDE

Le Génocide est un crime contre l'humanité. La Convention Internationale pour la répression du crime de Génocide adoptée, par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 9 décembre 1948 dispose en son article 2:

"Dans la présente convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe social, ethnique, social ou religieux, comme tel :

a. meurtre de membre du groupe b. atteinte grave à l'intégrité physique ou morale de membres du groupe ; c. soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle. d. mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe e. transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe."

Ici il convient d'indiquer tout d'abord que. le FPR a pris soin de catégoriser à l'avance les "groupes cibles" de son action de génocide. Il s'agit des "Hutu" en général, Spécialement :

1.Les adhérents des partis MRND et CDR 2.Ceux qu'il qualifie de "Hutu power" (ou Hutu extrémistes !) c'est à dire les Hutu membres des partis composant anciennement le Comité de concertation et qui ont manifesté de la résistance au FPR.

Partout sur son passage le FPR a décimé systématiquement toute la population présumée répondre à ces critères. C'est ainsi que comme le soulignent les rescapés de la préfecture de Byumba dans leur lettre adressée au président de la Commission des Nations Unies des droits de l'homme en date du 24 mai 1994, le FPR a massacré des familles entières dans la région. Il convient d'ailleurs de reprendre ici, à toutes fins utiles, l'essentiel du contenu de ladite lettre : "Les atrocités ont redoublé d'intensité dès avril 1994 surtout dans la préfecture de Byumba située au Nord-Est du Rwanda. Le FPR sème sur son passage la terreur et la mort à telle enseigne que sur les 780.000 habitants que comptait la Préfecture de Byumba, seules 150.000 personnes viennent d'être retrouvées. La plupart ont été tuées de la manière la plus atroce que ce soit dans les camps de déplacés, que ce soit au stade de Byumba et sur les collines.

Voici à ce sujet les témoignages poignants des rares rescapés : le Secteur Murambi (de la Commune Buyoga) qui comptait 5.155 habitants répartis dans 1.192 ménages enregistré aujourd'hui seulement 849 déplacés! D'autres habitants ont été tués, d'autres encore sont portés disparue. Le FPR a ainsi tué 50 personnes qui s'étaient réfugiées chez un certain Nyabirungu et 1.000 personnes à Rugwangara dans le secteur Nyabisiga (Commune Buyoga). Le 1er mai 1994, le FPR a tué des centaines d'habitants dans le secteur Cyuru (Commune Kinyami) parmi lesquels les familles de Rukanshungirwa Stanislas (Juge) et d'Augustin Ubalijoro (Inspecteur de secteur d'enseignement). Ont été aussi massacrés par le FPR L'Abbé Mashyenderi de la Paroisse Nyinawimana, les prêtres et religieuses du Séminaire de Rwesero, tous les habitants du secteur Nyamiyaga (Kinyami).

De même, le journal belge "Le Soir" du 18 mai 1994 a publié dans ses colonnes, des accusations de massacres perpétrés par. le FPR sur les populations civiles hutu dans la préfecture de Kibungo au Sud-Est du Rwanda (à la frontière rwando-Tanzanienne) où "au moins 200.000 personnes ont été tuées en six semaines

Selon ce journal, "*Le HCR a fait état des tirs délibérés sur les réfugiés fuyant leur pays de villageois assemblés dans des écoles et mis en pièces à coups de machettes et de gens jetés vivants pieds et poings liés dans la rivière Akagera.*" Il poursuit en indiquant que "*selon les témoignages des réfugiés, la situation reste très violente dans le Sud-Est, du*

Pays. A la frontière tanzanienne un représentant du HCR a vu des soldats du FPR tirer sur des réfugiés traversant la rivière pour se rendre en Tanzanie, a déclaré un porte-parole du HCR, Rupert Colville. Des réfugiés venant de plusieurs dizaines de villages ont rapporté que les soldats du FPR tuent et torturent des Rwandais avant de jeter leurs corps dans la rivière AKAGERA".

Ces faits ont été confirmés par le gouvernement ougandais lui-même qui, en date du 22 mai 1994, a déclaré zone sinistrée, les districts qui entourent le lac Victoria parce que les eaux de ce dernier étaient polluées par les cadavres charriés par la Rivière Akagera qui en est le principal affluent.

Dans la même période, des personnalités originaires des préfectures de Kigali et de Kibungo ont précisé et complété ces informations de la façon suivante dans une lettre adressée au président du Conseil de Sécurité de l'ONU en date du 24 mai 1994 : "*En effet, les zones contrôlées par le FPR sont devenues des zones de la mort. Nous, représentant des rescapés des préfectures de Kigali et de Kibungo, camp de Gitarama, avons la profonde douleur de porter à la connaissance de l'institution que vous présidez les atrocités dont sommes témoins oculaires. "Quelques cas concrets choisis parmi tant d'autres vous rendront compte de la barbarie de ce "Front" qui prétend apporter la démocratie au peuple rwandais.*

- Préfecture Kigali, Commune Gikoro, Secteur Gicaca (près de la route asphaltée Kigali-Rusumo) - Jeudi, 21 avril 1994 : près de 3000 personnes ont péri sous la mitraille. La même scène s'est reproduite près du bureau communal de la commune Gikoro à Musha où des cadavres ont été jetés dans les galeries d'une mine de l'ex-SOMIRWA (Société des Mines du Rwanda).

- Commune Bicumbi (pont reliant la commune Bicumbi à la région du Bugesera) : plus de 4000 personnes ont été massacrées et leurs corps ont été jetés dans la rivière Akagera, Préfecture Kibungo, Commune Rutonde, Secteur Kigabiro, toute la population twa a été massacrée. (Les Batwa constituent l'ethnie la moins nombreuse après celle des Batutsi)

- Secteur Nsinda : Toutes les populations secteurs Nsinda (Rutonde) et Kabare assemblées près d'une mosquée sur la route asphaltée Kigali-Rusumo et ont péri sous la mitraille.
Commune Mugesera : Des centaines de personnes ont été massacrées au groupe scolaire de Zaza. Bien plus, toute la population des secteurs riverains du lac Mugesera (Gitare, Nyange, Kagashi, Matongo etc...) a été encerclée et fusillée ou forcée à la noyade.

Commune Rusumo : près de 250 000 déplacés originaires des communes de Byumba et de Kibungo ont été bloqués, non loin de la frontière rwando-tanzanienne. Les médias internationaux en ont parlé Le FPR en a massacré plus de la moitié; les corps ont été jetés dans la rivière Akagera.

Outre ces massacres massifs, d'autres pratiques inhumaines sont employées par le FPR. Ainsi, à titre d'exemples, des scènes d'anthropophagie, sont organisées ; des gens sont condamnés à manger de la chair humaine avant d'être physiquement éliminés à leur tour.

Des gens sont pendus vivants, d'autres sont abandonnés les yeux crevés. Des femmes enceintes sont éventrées et Les foetus pilés sont servis à manger aux membres de la famille avant leur élimination".

L'élimination de l'élite hutu a touché toutes les catégories socio-professionnelles du Rwanda jusqu'à en arriver à l'assassinat des hommes de l'Église. C'est ainsi que, à Kabgayi, le FPR a, le 8 juin 1994, assassiné trois Évêques catholiques, en la personne de Mgr Vincent Nsengiyumva, Archevêque de Kigali, Mgr Thaddée Nsengiyumva, Évêque de Kabgayi et Mgr Joseph Ruzindana, Évêque de Byumba (tous de l'ethnie hutu) ainsi qu'une dizaine d'autres prêtres et des centaines d'autres personnes qui s'y étaient réfugiées depuis la reprise des hostilités.

Ces actes ont, avec la victoire militaire du FPR, fini par atteindre tout le Pays et continuent encore à semer la désolation au sein de la population qui n'a pas eu la chance d'évacuer le territoire rwandais à temps.

A ce propos, les résultats des enquêtes menées par Africa Human Rights Watch, en la personne de Mme Allison des Forges ainsi que les témoignages recueillis -par une. ONG néerlandaise du nom de NOVIB sont concluants.

Pour le premier, le FPR s'adonne à d'intenses massacres. De centaines de personnes ont été rassemblées et massacrées dans la commune Mukingi, (Gitarama), dans la ville de Butare et dans la préfecture de Kigali. Les preuves sont-là.

Tandis que la NOVIB affirme avoir des preuves selon lesquelles le FPR a tué de nombreuses personnes dans le Parc des Virunga les 3 et 4 août 1994.

Par ailleurs, ces derniers temps les médias révèlent que des charniers contenant des milliers de cadavres, sont découverts un peu partout dans le pays et que le FPR refuse à la MINUAR Il de se rendre sur les lieux Les médias révèlent également qu'en ces débuts de saison des pluies, des dizaines de milliers de cadavres inhumés à la hâte, sont déterrés par des torrents. Enfin, le Ministre de la Justice du Gouvernement installé à Kigali a lui-même avoué récemment que les militaires du FPR massacrent les Hutu "Pour raisons de vengeance".

Il ne faudrait pas oublier que le FPR a été conçu et créé pour tuer ! A son actif, il n'a fait que tuer ! Et aujourd'hui, il "ne fait que tuer" !

II. LA RÉPUBLIQUE DE L'OUGANDA

II. A Qualité

Il convient de rappeler tout d'abord que la République de l'Ouganda est celle qui a assuré la formation des militaires du ,FPR qui étaient, pour la plupart, membres à part entière de l'Armée ougandaise (NRA).

D'autre part, le territoire ougandais a servi; de façon permanente de terrain d'entraînement et de base (sanctuaire) du FPR.

Bref, la République Rwandaise a de quelque manière, été attaquée par la République de l'Ouganda comme cela va se dégager dans les chefs d'accusation ci-après :

II. B. CHEFS D'ACCUSATION

L'Ouganda a attaqué le Rwanda

Comme il vient d'être dit, ce sont des hommes appartenant à l'armée ougandaise qui, avec des moyens matériels et logistiques de la même armée, ont déclenché la guerre contre le Rwanda.

Pour preuves :

a. Comme il a été signalé plus haut, faut-il le rappeler, le président Museveni a déclaré publiquement, dès le déclenchement des hostilités qu'il s'agit de déserteurs de son armée. Et ailleurs il dira : "je connais bien mes hommes...". Il est à souligner que "ces hommes" comptent parmi eux les plus hauts officiers de l'armée ougandaise :

- Général Major Rwigema, ex Vice-ministre de la Défense en Ouganda, - Major Kagame, ancien responsable des services des renseignements ougandais; - Major Bayingana, officier supérieur dans la NRA. -Major Bunyenyezi, officier supérieur dans la NRA.

b. Lorsque le FPR a violé le cessez-le-feu en date du 8 février 1993, le camion Mercedes-Benz d'immatriculation ougandaise UWT 868, fut capturé par les Rwandais du secteur opérationnel de Ruhengeri. l'ordre mettant ce camion à la disposition du FPR avait été signé par le Lieutenant-Colonel Tumukunde Benon. Commandant de la Police Militaire Ougandaise.

c. Des messages du FPR captés depuis le 7 avril 1994, date de reprise des hostilités, prouvent que l'Ouganda se battait à côté du FPR. Il s'agit notamment des messages suivants :

c. 1. Message capté le 141240B Avr 94. De Mbarara pour Gatuna. : "*Les éléments NRA à nos côtés sont aussi courageux*".

c.2 Message capté le 15A755B Avr 94. De Mbarara pour Gatuna : "*La NRA est avec nous et le moral de nos troupes est haut. Le ravitaillement par avion est très efficace et est à continuer*"...*camouflez vos troupes et la présence des mercenaires aussi...restez en contact avec les éléments avancés qui nous mettront en contact permanent avec nos éléments dans la ville principale*".

c.3 Message capté le 221120B AVRIL 94. De Mbarara pour KAMWEZI. "*Nous continuons nos opérations de concert avec la NRA et les éléments blancs*".

c.4. Message capté le 111700B Avr 94. De Mbarara-Kisoro-Gatuna-Kasese. *"Intensifiez tous vos activités dans vos ressorts respectifs. Le renfort vous parviendra incessamment et vous êtes demandés de collaborer étroitement avec la NRA dans vos secteurs"*.

c.5. Message capté le 091205B Avr 94. De Mbarara pour Kisoro-Kamwezi-Kasese. *"... le renfort et le ravitaillement en matière de guerre et en vivre continuera à vous parvenir de la NRA vous parviendra sans problème..."*

c.6. Message capté le 070808B Avr 94. De Mbarara pour Kisoro-Gatuna-Kamwezi-Kasese. *"Nos troupes ainsi que celles de la NRA dans notre secteur demeurent sur le qui-vive"*.

c.7. Message capté le 141010B Avr 94. De Kabarore pour Ibanda- *"Nous attendons conserver le bâton NRA tant que les Belges seront en mesure de nous procurer une force capable de nous soutenir contre le Rwanda aidé par le Zaïre et la France. Heli et les autobus NRA vont déjà nous arriver or tout le monde sait, à commencer par les Ougandais, que les moyens financiers, que le manque de matériels et de logistique de l'OUA, risquent de se faire attendre, surtout qu'après la participation, les étrangers sont entraînés de nous soutenir militairement, dans ces conditions, on comprend que les Forces Armées Rwandaises ne soient pas pressées de pousser les forces FPR à la porte"*.

c.8. Par son télégramme n°OPS/94/831 du 012145B mai 94 du Camp Gako, il a été signalé qu'un élément Inkotanyi capturé au Camp Gako a déclaré avoir été formé par les Belges à Mulindi. Ces derniers leur ont appris la tactique de se déployer sur le terrain en groupuscules de 5 à 10 hommes en encerclant un endroit pour montrer une présence d'effectif importante. Il a déclaré aussi que les militaires ougandais continuent à appuyer les Inkotanyi afin de prendre le pouvoir à Kigali. L'encadrement des Inkotanyi est assuré par les Belges et les Ougandais.

c.9. Message Eni capté le 040745B mai 1994. De Rubindi pour Kabarore. *"Depuis quelques semaines la guerre est très mobilisée sur le dossier ethnique. Autres dossiers dont on a également parlé : celui de l'Ouganda. On estime que les bonnes relations actuelles entre le FPR et Museveni peuvent permettre de jouer un rôle actif. Elles pourraient entreprendre une médiation discrète en vue d'assainir les relations entre nous. Sur cela le message du Gouvernement a été sans ambiguïté"*. Télégramme N° INT/OPS/94/995 du 041616B du Commandement OPS Gisenyi.

c.10. Message Eni capté le 041130B mai 94. De Mbarara pour Kisoro-Kamwezi-Gatuna-Kasese. *"Dans le pays du Chef la situation socio-économique et politique s'améliore de plus en plus. Le Chef nous soutient à 100 % et 10.000 hommes sont disponibilisés pour nous officiellement. En plus de cela toutes les troupes NRA dans vos ressorts respectifs sont aussi avec vous. Les moyens de transport terrestres et aériens sont assurés par canal du Chef. Le ravitaillement et évacuation des blessés graves continuera à se faire sans beaucoup de difficultés. Les instructeurs sont disponibles pour tous vos secteurs. Les mouvements des mercenaires blancs doivent continuer à être couverts par les éléments NRA dans le pays Eni. l'escadron de la mort continue avec l'extermination massive de la population 02 dans le cadre de l'épuration ethnique. Le nouveau régime au pouvoir. exclusivement MRND-CDR, organise et dirige l'extermination sans honte..; Dans Gatuna. Kamwezi et Biri (KIB), nos éléments contrôlent la situation après avoir sauvé quelques rescapés de la `population 02 pourchassée par le MRND-CDR. Tous les*

complices rencontrés dans la zone ont laissé leurs têtes. C'est la récompense des assassins Dans le pays du Sud nos éléments continuent avec préparatifs comme convenu et attendent les instructions. Nous devons nous mettre ensemble et lutter contre PALPEHUTU-CDR dans notre sous région".

Depuis la nouvelle de l'assassinat du président Habyarimana, l'attitude du président de l'Ouganda Yoweri Museveni n'a pas été équivoque. Des propos révélateurs ont été publiés dans le n° 272 de la Revue "Africa International" de mai 1994. Le mensuel écrit : *"Dès le lendemain du crash Yoweri Museveni a assisté à nouveau aux travaux du Congrès Panafricain, sans modifier le moins du monde son programme. En introduction de sa communication prévue sur le rôle de la science dans le développement, devant une assistance encore sous le choc de la nouvelle, il évoque la disparition des deux présidents sur un ton particulièrement détaché. C'est dramatique, mais j'ai toujours dit que les Africains doivent eux-mêmes régler leurs conflits, sinon, d'autres s'en mêlent". Et le journal de commenter à juste titre "Étrange déclaration. Comment pouvait on parler déjà d'intervention étrangère ou, en tous cas, non rwandaise, dans cette affaire ? "Puis, poursuit la revue, sur un ton badin, Museveni s'interroge sur les causes d'un tel "accident". Une bombe à bord ou un tir venu du sol ? Le tous ce termine par une plaisanterie sur les services de sécurité. La salle se met à rire ! ...On le voit, le président ougandais ne fera pas semblant d'être affligé par la disparition de ses deux homologues qu'il a vus et embrassés la veille. Devant cette assemblée de Panafricanistes Museveni ne demandera même pas d'observer une minute de silence. A un interlocuteur, le dimanche 10 avril 1994, le Chef de l'Etat ougandais expliquera longuement le bien fondé de la revendication des exilés tutsi et reprochera à Habyarimana de n'avoir pas, de sa propre initiative, cherché le dialogue avec eux, malgré ses multiples recommandations. Puis, il conclura : "You know, It was time to solve the matter". "Il était temps d'en finir".*

III LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE

III. A Qualité

Ancienne puissance tutélaire du Rwanda, la Belgique a affiché une attitude positive dans la Révolution Rwandaise de 1959 qui a mis fin au régime féodo-monarchique et pour le recouvrement de l'indépendance nationale.

Aujourd'hui, par une équipe au pouvoir ignorant tout du passé belgo-rwandais, la Belgique tient à la restauration au Rwanda d'un pouvoir tutsi tant décrié par le peuple.

III. B CHEFS D'ACCUSATION.

1° Part de responsabilité dans l'assassinat du président de la république, Son Excellence le Général Major Juvénal Habyarimana

La Belgique doit endosser une large part de responsabilité dans l'assassinat du Président Juvénal Habyarimana.

En effet c'est le contingent belge des casques bleus qui était chargé de la sécurité de la ville de Kigali et spécialement de celle de l'aéroport international Grégoire Kayibanda de Kanombe. Il est évident que dans ces conditions, ledit contingent n'a pas pu ignorer qu'un tel crime qui exigeait des préparatifs minutieux allait se commettre.

Par conséquent, les autorités belges étaient, ou du moins devaient être mises au courant de l'existence du projet macabre : elles n'ont apparemment rien fait pour empêcher l'exécution dudit projet.

2° Complicité dans l'attaque de la ville de Kigali par le FPR

Le Contingent belge de la MINUAR, a contribué pour beaucoup dans les préparatifs de la reprise des hostilités par le FPR contre la ville de Kigali.

C'est ainsi que, sous le prétexte de convoier les équipes d'approvisionnement de l'unité du FPR installée à Kigali (CND), le contingent belge de la MINUAR facilite au FPR d'installer dans la ville de Kigali des caches d'armes et de munitions ainsi que des soldats infiltrés dans les zones environnantes.

L'on se souviendra que le contingent belge s'est toujours refusé en effet au contrôle de ses camions constamment bâchés malgré les multiples suspicions et dénonciations dont ils faisaient l'objet à cette époque. Par ailleurs, ne découvrira-t-on pas par la suite, au plus fort des combats, que les positions du FPR à Kigali coïncidaient avec celles occupées par les éléments belges de la MINUAR (résidences, Hôtel Méridien, Hôtel Rebero l'Horizon, Hôpital Roi Fayçal etc).

Du reste, des témoignages de personnes qui étaient bloquées au stade Amahoro lors de la reprise des hostilités rapportent que le matériel belge de la MINUAR (chars, blindés etc ...) ont constamment servi dans le pilonnage de plusieurs points de la ville de Kigali.

Ceci est d'ailleurs confirmé par la revue "Africa International" dans son numéro 272 du mois de mai 1994 (p7) où il est dit : "Après le meurtre du Président, des témoins oculaires à Kigali confirment que les soldats du FPR combattent la garde présidentielle avec un équipement fourni par les troupes belges.

3° Terrorisme

Les éléments belges de la MINUAR avaient épousé fait et cause du FPR à tel point qu'ils entretenaient eux-mêmes un climat de terreur contre les personnes qui ne partageaient pas les idées du FPR. Pour illustration, l'on peut citer, entre autres, l'attaque nocturne qui, au début de cette année, a été dirigée contre Monsieur Jean Bosco Barayagwiza, l'un des grands leaders du parti CDR, dans sa résidence à Kigali.

L'on se souviendra que les assaillants durent être rapatriés en Belgique pour ce forfait... On n'en sait pas plus !

4° Non respect de l'obligation de secours a personne en danger

Au moment où le Rwanda était mis à rude épreuve d'une guerre injuste déclenchée par

un ennemi suréquipé qui écrasait tout sur son chemin contre tout un peuple aux abois, obligé de recourir à une légitime défense par tous les moyens, le Gouvernement belge, au lieu de s'interposer pour éviter le pire, s'est contenté de procéder au rappel de son contingent de la MINUAR et au sauvetage de ses seuls ressortissants.

L'on notera que le lot important de l'équipement militaire de la MINUAR provenait de la Belgique, et que par conséquent le retrait des troupes belges ne signifiait rien d'autre que priver la MINUAR de ses moyens d'intervention dans le conflit rwandais.

IV. LE GOUVERNEMENT DES ETATS UNIS D'AMERIQUE

IV. A Qualité

Les États Unis d'Amérique constituent aujourd'hui, sans conteste, après l'effondrement du bloc soviétique, la première puissance du monde à tous égards. Dans le cadre de l'OTAN et d'autres organisations d'intérêts communs, les États Unis sont un grand allié de la Belgique. Les États Unis, qui sont séculairement un partenaire privilégié du Royaume-Uni, le sont également pour l'Ouganda, protégé de ce dernier. Des cadres du FPR ont été formés aux États Unis dans le Kansas, en Louisiane dans "le Nouveau Mexique, en Californie et dans l'Oregon. Parmi les officiers du FPR qui ont bénéficié de cette formation américaine figure Paul Kagame, Chef de l'Armée du FPR.

A ce propos, le mensuel Africa International dans son n° 272 (du mois de mai 1994) rapporte que en 1990, le Président de l'Ouganda Democratic Coalition, Remigius Kintu, avait eu un entretien avec le responsable du Pentagone chargé de la formation des soldats ougandais aux Etats-Unis, Tom D. Marley et l'avait informé que sept des dix soi-disant "soldats ougandais" alors formés aux États-Unis étaient des guérilleros du FPR.

En définitive, c'est l'association de tous ces intérêts et affinités qui a justifié l'intervention active des États-Unis aux côtés du FPR dans le conflit rwandais et ceci sans oublier que la tendance du monde anglophone est d'étendre leur influence dans les pays francophones.

IV.B. CHEFS D'ACCUSATION

1° Complicité avec le FPR

Au moment où le Peuple Rwandais s'attendait à la mise en application des Accords d'Arusha, le FPR a, quant à lui, rouvert les hostilités contre le Rwanda.

Au lieu d'intervenir d'une façon ou d'une autre pour éviter le pire, l'Administration Américaine a conçu et développé l'idée qu'elle a présentée au Conseil de Sécurité selon laquelle

il fallait briser l'effort de résistance du peuple rwandais par un embargo militaire pour faciliter la victoire du FPR. C'est ce qui a donné lieu à l'adoption, par le Conseil de Sécurité, de la Résolution 918 du 17 mai 1994.

2° Non secours à personne en danger

A partir du déclenchement des hostilités contre le peuple rwandais par le FPR, l'Administration américaine n'a rien fait pour éviter le carnage qui était pourtant prévisible. Elle s'est seulement contentée de rapatrier ses ressortissants, laissant le Peuple Rwandais dans l'hécatombe.

3° Complot sous l'opération "soutenir l'espoir"

Au moment où grâce à l'embargo décrété par le Conseil de Sécurité des Nations Unies contre le Rwanda, le FPR avait conquis un territoire vide, la population rescapée ayant été contrainte à s'exiler, l'Administration américaine a imaginé une opération susceptible de ramener le peuple rwandais sous le joug du FPR. En effet, l'opération "soutenir l'espoir" a été conçue dans le sens de réduire l'aide directe aux réfugiés et allécher la population en exil par la concentration de toute l'aide alimentaire sur le sol national abandonné. Cette manoeuvre machiavélique était trop grosse pour trompée la vigilance de la population, même affamée.

V. L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

V. A Qualité

L'Organisation des Nations Unies ou Communauté Internationale est une organisation internationale à vocation universelle. Depuis l'effondrement de l'Union Soviétique, cette organisation est devenue un appareil monolithique sous l'influence considérable de l'Occident en général, et des États-Unis d'Amérique en particulier.

C'est dire que en principe, l'O.N.U. adopte tout projet de résolution lui proposé par cette Grande Puissance.

V. B. CHEFS D'ACCUSATION

1° Embargo injuste contre le peuple rwandais

La résolution 918 du Conseil de Sécurité des Nations Unies a décrété contre le Rwanda un embargo injuste à plus d'un titre :

- a. L'embargo n'a frappé que l'agressé, c'est-à-dire le Rwanda, tandis que son agresseur n'était nullement inquiété.
- b. L'embargo n'a pas tenu compte de la nature déclarée de la guerre : En effet, la guerre qui a été déclenchée contre le Rwanda a été toujours qualifiée de guerre civile, c'est-à-dire guerre entre deux parties rwandaises. Or, l'embargo décrété par les Nations Unies n'a frappé que le Rwanda seul. Cette mesure n'a eu pour effet que d'empêcher au peuple

rwandais d'exercer son droit de légitime défense de renforcer de façon évidente le FPR et, ainsi, de prouver, un fois de plus que cette maudite guerre "n'était pas une guerre civile mais une guerre ouverte entre le Rwanda et l'Ouganda.

2° Complicité le crime contre la paix

L'attitude et l'action de l'ONU dans le conflit rwandais ont été de nature à faciliter la tâche au FPR pour violer l'accord de Paix d'Arusha qui, pour le peuple rwandais, était le seul pilier de la paix durable.

En effet, il était du devoir de la Communauté Internationale qui avait initié et accompagné le processus de négociation de l'Accord de Paix d'Arusha, de prendre toutes les dispositions utiles pour sa mise en exécution.

Pourtant, devant les graves menaces proférées par le FPR contre la personne de M. Jacques Roger Booh Booh, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies qui n'épargnait aucun effort pour amener les deux parties au compromis, celles-ci n'ont fait manifestement mieux que d'adopter le profil bas, jusqu'à acculer, même si cela n'a pas été officiellement présenté comme tel, le Représentant Spécial Jacques Roger Booh-Booh à tirer son épingle du jeu, laissant ainsi le champ libre au Général Dallaire, allié inconditionnel du FPR dans la violation de l'Accord de d'Arusha.

3° Déni de justice et fuite de responsabilité

La Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda (MINUAR) avait, entre autres missions, d'assurer la sécurité dans la zone dite "démilitarisée" et dans la ville de Kigali. Avant la fin de l'année 1993, des assassinats, que l'on qualifierait facilement de "Génocide",[<] ont été commis par le FPR, en particulier dans la sous-préfecture de Kirambo et à Cyohoha- Rukeri. Jusqu'à l'heure, aucune enquête relative à ces crimes n'a vu le jour.

De même, il n'existe aucun commencement d'enquête connu concernant le lâche assassinat du Président Habyarimana perpétré à l'aéroport International de Kanombe, zone sous le contrôle de la MINUAR.

4° Complicité dans l'attaque de la ville de Kigali

Puisque le contingent belge de la MINUAR qui était chargé de la sécurité de la ville de Kigali était sous commandement onusien, voir ce qui a été dit ci-dessus à ce propos.

5° Terrorisme

A la suite des actes de terrorisme perpétrés par les éléments d'une unité de la MINUAR chargée de la sécurité de la ville de Kigali, notamment, l'attaque nocturne de la résidence de M. Jean Bosco Barayagwiza à Kigali, aucune réaction de la part du commandement de la MINUAR n'a été enregistré à ce jour.

6° Non assistance à personne en danger

Au moment où le Rwanda a fait l'objet de l'agression du FPR au mois d'avril 1994, la Communauté Internationale a adopté une attitude d'attentisme coupable. En effet, rien n'a été fait pour éviter la dégradation de la situation alors que tout indiquait qu'elle allait évoluer dans ce sens.

Par ces motifs :

Le peuple rwandais prie la Communauté Internationale ainsi que toute personne de bonne volonté de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour :

- Rétablir la vérité par tous les moyens à leur disposition. notamment en tenant compte d'une enquête sociologique et historique préalable à toute enquête juridique ;

- Le rétablir dans ses droits, notamment en :

- a. lui donnant les garanties sérieuses et réelles pour regagner son territoire national ; b. réhabilitant l'Accord d'Arusha dans toute sa teneur en tant que seul compromis acceptable entre Rwandais pour une paix durable, base d'une véritable démocratie ; c. envisageant toutes les possibilités de rendre une justice équitable pour punir les vrais coupables et réhabiliter les innocents.

NOTES DE L'EDITEUR

1. Des faits présentés dans ce document, il ressort que le FPR est incontestablement le premier responsable de la guerre qui, depuis octobre 1990, a endeuillé le peuple rwandais et l'a plongé dans une misère indescriptible.

- Le FPR a pris l'initiative de déclencher la guerre contre un pays qui avait connu la paix et la stabilité politique pendant plus de 20 ans et que beaucoup d'observateurs africains et européens présentaient comme un modèle.

- Le FPR a déplacé de leurs terres plus de 5 millions de paysans, les acculant à l'exil et à vivre dans la mendicité sous prétexte que les réfugiés tutsi venaient de connaître 30 ans d'exil comme si le Rwanda devait être une terre de compétition d'horreurs.

- Le FPR a ressuscité le vieux démon de l'ethnisme en massacrant systématiquement les leaders, l'élite. Et le peuple hutu partout sur son passage.

- Tout au long des négociations de paix et lors des pourparlers pour la mise en place du gouvernement et du parlement élargis, le FPR a cultivé le sectarisme en excluant certaines personnalités qu'il qualifiait à tort d'extrémistes hutu, dans le but d'asseoir la prépondérance de la minorité tutsi.

Même après la signature de l'accord de paix d'Arusha, le FPR a refusé de ce constituer en parti politique normal, préférant être une organisation politico-militaire visant à s'emparer du pouvoir par la force des armes. Le FPR n'a jamais voulu mettre fin aux hostilités et s'asseoir sur la table des négociations, malgré les bonnes dispositions du

gouvernement rwandais et les recommandations de la communauté internationale.

- Le FPR a planifié et exécuté l'assassinat du Président de la République Rwandaise, provoquant ainsi la colère populaire.

2. Les autres responsables des malheurs qui ont endeuillé le Rwanda sont ceux-là qui se sont laissés manipuler et abuser par la propagande du FPR et de ses supporters africains et occidentaux et se sont employés à la diffuser.

- Les responsables des médias occidentaux devraient faire leur examen de conscience et mesurer le rôle néfaste que certains de leurs journalistes ont joué dans cette guerre. En effet, le manque de rigueur et d'objectivité qui ont caractérisé l'information sur le Rwanda est une honte pour une presse qui se veut être au service de la démocratie et des droits de l'homme.

3. Dans cette tragique situation, l'on ne devrait pas non plus passer sous silence la responsabilité de certains bailleurs de fonds qui ont financé de soi-disant organisations de défense des droits de l'homme et de fausses ONG locales qui en fait servaient de paravents aux activités politico-militaires du FPR. En croyant financer l'effort de démocratisation du pays, ils ont financé la guerre du FPR.

Calquant trop facilement les schémas occidentaux sur une situation africaine complexe, certains bailleurs de fonds et certaines ONG ont favorisé et aidé ceux qui sournoisement se présentaient comme les représentants des faibles et des opprimés ou alors des soi-disant acteurs du changement social et qui n'étaient en vérité que les représentants d'un groupuscule assoiffé du pouvoir, utilisant, pour arriver à ses fins, la méthode la plus antidémocratique qui soit : la guerre.

L'histoire politique des peuples a déjà montré qu'une minorité arrivée au pouvoir par la force, même avec le soutien de l'extérieur, ne peut gouverner sans continuellement recourir à la violence. Les supporters du FPR et ceux qui ont adopté une politique de complaisance envers ce front devraient se le rappeler.

A moins de décourager les velléités hégémoniques du FPR et du président Museveni, le Rwanda et la région des grands lacs d'Afrique connaîtront pour longtemps la guerre et l'instabilité politique.

La Communauté internationale (gouvernements, ONG ...) et tous les hommes épris de paix et de liberté devraient sortir de leur léthargie pour aider les Rwandais à mettre fin à cette guerre et retrouver le chemin de la paix et du développement.

4. L'arrêt des hostilités, la reprise des négociations, le rétablissement de la confiance mutuelle, l'abandon de la recherche du pouvoir par la force, l'organisation des élections libres et démocratiques constituent le seul espoir pour le retour à la paix au Rwanda et dans la sous-région.